



COMMUNE DE L'HONOR DE COS

Arrondissement de Montauban

NOTE DE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (M14)

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la république (NOTRe) qui a modifié les articles L2313-1 , L 3313-1 et 143-13 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes des Collectivités .

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la Commune (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il est élaboré par l'ordonnateur de la Collectivité, c'est-à-dire le Maire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 DEPENSES

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 005 187.40 € alors que le budget prévisionnel 2020 prévoyait 1 361 877 €

1.1 Charges à caractère général (chapitre 011)

Les dépenses s'élèvent à 327 166.48 € pour 376 200 € prévu.

Ce chapitre correspond aux différentes fournitures et prestations payées par la Commune (eau, électricité, alimentation cantine scolaire, achat des fournitures scolaires ,fournitures administratives , entretien des réseaux (éclairage public, voirie),entretien des espaces publics , et des terrains de sport, entretien des bâtiments publics (2 salles des fêtes ,4 salles associatives, 1 groupe scolaire de 5 classes, 2 club house foot et rugby,1 club house pétanque mairie, 5 églises) ainsi que les bâtiments appartenant au domaine privé de la commune tels que les 17 logements sociaux. Ce même chapitre contient également les dépenses liées à l'entretien des véhicules communaux (1 véhicule utilitaire ,1 navette de 8 places pour transports collectifs ,1 camion benne, 2 tracteurs ,2 tracteurs tondeuse) frais de transports collectifs pour les sorties scolaires, frais de télécommunication et d'affranchissement et enfin les taxes foncières. **Pour l'année 2020 des dépenses supplémentaires au niveau entretien et petit équipement liées au COVID 19 se sont élevées à 6 537 €.**

Les principales dépenses sont :

- L'électricité 36 486,99 €
- L'alimentation cantine : 23 412,95 € (une baisse conséquente par rapport à 2019 en raison de la période de confinement et la fermeture de l'école)
- Entretien des terrains : 11 524.69 €
- Bâtiments : 24 559.39 €
- Voirie et réseaux : 8 708.56 €
- Entretien matériel roulant : 6 704.39 €
- Maintenance : 14 821.01 €
- Assurance multirisque : 14 579.54 €
- Fêtes et cérémonies : 8 814.33 €
- Transports collectifs : 834.25 €
- Frais télécommunication : 7 568.34 €

- Taxes foncières : 9649 €
- Redevance pour service rendu (versement recettes commerce pain et journaux) 8 174.30 €

1.2 Charges de personnel (chapitre 012)

Les dépenses s'élèvent à **488 511.71€ pour 514 100 €** de prévu.

Elles comprennent la rémunération et les charges diverses des agents titulaires ainsi que celles des contractuels effectuant des remplacements ponctuels en raison d'arrêts de maladie ou de suractivité ainsi que des intervenants (musique, TAP).

Le personnel est composé d'agents titulaires :

- Administration : 2 agents à temps complet et un agent à temps non-complet à l'APC (catégories A et C)
- Service technique voirie : 2 agents à temps complet (catégorie c)
- Ecole : 1 ATSEM TP (95 %)- Adjoints techniques : 2 à TC -2 à TNC ; 1 adjoint technique stagiaire à TC (au 1/09/2020)

Agents non-titulaires :

- 1 agent contractuel à TC sur le poste d'ATSEM (au 1/09/2020)
- 2 agents TNC (cantine et classes maternelles)
- 1 intervenante musique (sur le RPI)
- 3 adjoints d'animation TNC

1.3 Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les dépenses s'élèvent à 138 505 € pour un prévisionnel de 167 121 €.

Les principales dépenses sont :

- Indemnités des élus et cotisations : 50 091.74 €
- Contribution au service départemental incendie (SDIS) : 33 761.48 €
- Participations aux transports scolaires : 6 147 €
- Subvention aux associations : 19 440 €
- Participation ADS (Grand-Montauban) pour instruction dossiers urbanisme : 14 016 €
- Admission en non-valeur (créances éteintes): 4 429.73 €

1.3 Charges financières (chapitre 66)

Il s'agit des intérêts d'emprunts, ils s'élèvent à 29 541.53 € pour 29 550 € de prévu.

1.4. Reversement sur le FNGIR (chapitre 014)

Le montant prévisionnel était de 65 000 € et le montant réalisé est de 64 993 €. Ce montant représente le versement de la commune au Fond National de garantie individuelle des ressources mis en place en 2011 lors de la suppression de la Taxe professionnelle et du transfert de la taxe d'habitation du département aux communes (Loi des finances de 2010).

1.5 Dotation aux amortissements (chapitre 042)

Le montant prévu était de 9 910 € et réalisé de 9 990.26€. Les amortissements ne concernent que les frais d'études (PLU, études et subventions d'équipement).

1.6 Virement vers la section d'investissement (chapitre 023)

La collectivité peut choisir d'autofinancer ses investissements par virement et doit également financer le remboursement du capital des emprunts par des ressources propres.

Le budget primitif 2020 prévoyait 152 634 €. La dépense inscrite est de 0 €. Cette dépense sera examinée lors de l'affectation de résultat.

2 RECETTES

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 1 232 490.19 € alors que le budget prévisionnel 2020 prévoyait **1 215 206 €**.

2.1 Produits des services (chapitre 70)

Les recettes s'élèvent à **92 849.69 €** alors que le budget prévisionnel 2020 prévoyait **110 192 €**

Il s'agit des ventes de concessions des cimetières, des produits de recettes de la régie cantine du RPI (en baisse pour 2020 en raison de la période d'arrêt due au confinement), des locations des salles des fêtes (forte baisse), des remboursements par la communauté de commune pour les mises à disposition du personnel et des locaux pour le CLAE ainsi que pour les travaux de faucardage sur la voirie intercommunale.

Des remboursements par l'assurance pour des sinistres. (mobilier ou immobilier) : aucun pour 2020

Des produits annexes provenant de la régie commerce (vente pain et journaux) et régie photocopies.

2.2 Impôts et taxes (chapitre 73)

Les recettes s'élèvent à **387 682.47 €** pour un prévisionnel de **364 618 €**.

Il s'agit des taxes d'habitations et taxes foncières (bâti et non bâti) pour un montant de 226 774 € (dont 64 993 € est reversé au FNGIR), d'attribution de compensation pour un montant de 113 691.57 € (provenant de la communauté de communes pour la CFE, contribution foncière entreprise), de taxe additionnelle au droit de mutation (péréquation départementale) pour un montant de 42 208.90 €.

2.3 Dotations et participations (chapitre 74)

Les recettes s'élèvent à 653 623.10 € pour un prévisionnel de 641 709 €.

Ces recettes correspondent aux dotations de l'Etat (DGF) pour un montant de **533 535 €**, il s'agit du FCTVA sur le fonctionnement (voirie et bâtiments publics : 2 823.13 €), du fonds d'amorçage (TAP) d'un montant de 11 190€ Il s'agit également des participations des communes du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) pour le fonctionnement des classes maternelles (4) d'un montant de 60 549.31 €, de l'attribution du fond départemental de la taxe professionnelle d'un montant de 17 999 € et des compensations de l'Etat suite aux exonérations sur les taxes foncières et d'habitations de 25 174 €, une subvention de l'état pour l'organisation des élections municipales d'un montant de 220.66 € et en fin une subvention de l'Etat pour les achats entretien et autres dus au COVID de 2 015 €

2.4 Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Le montant prévisionnel était de **68 500** et le réalisé de **69 209.40 €**. Il s'agit uniquement des revenus locatifs de la commune propriétaire de 17 logements (dont 1, Presbytère de Loubéjac, vacant depuis mars 2020)

2.5 Atténuation des charges (chapitre 013)

Les recettes s'élèvent à **24 813.71 €** pour une prévision de **27 000 €**

Il s'agit des remboursements du salaire de l'agence postale communale (APC) par la direction de la Poste ainsi que des remboursements d'indemnités journalières par l'assurance collective GROUPAMA pour les agents de la collectivité en arrêt maladie.

2.6 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE

L'affectation de résultat du budget primitif de 2020 avait prévu l'affectation du résultat de l'année 2019 pour un report en fonctionnement de **146 671.08 €**

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Prévisionnel 2020	Compte Administratif 2020
Dépenses	1 361 877 €	1 005 187.40 €
Recettes	1 361 877 €	1 232 490.19 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice : **227 302.79 €**

Résultats N-1 : **146 671.08 €**

Résultat à affecter : **373 973.87 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

1 Les dépenses

La Commune a réalisé 540 921.75 € de dépenses d'investissement en 2020 pour un prévisionnel de 1 051 029 € et il reste à réaliser 21 750 € de dépenses .

Les dépenses inscrites en « Reste à réaliser » n'ont pas encore été payées mais ont été engagées en 2020.

Les dépenses financières (chapitre 16)

Les dépenses financières s'élèvent à 112 779.90 € pour un montant prévisionnel de 113 687 €. Il s'agit du remboursement en capital des emprunts en cours et du remboursement des cautions logement.

1.1 Les dépenses d'immobilisations incorporelles et d'équipement (chapitre 20 et 21)

Elles s'élèvent à **146 280.96 €** :

Il s'agit de dépenses pour les études de la révision du **PLU (5 913.60 €)** du solde études de la **Zone Cantegrel ,Thémélia (804.42 €)**, du logiciel BL Enfance (**1 906.48 €**) des frais de portage EPFL (**3 643 ,66 €**) de la subvention d'équipement pour l'**ACCA (15 000 €)** de l'aménagement de la forêt biodiversité (**4 697.50 €**) de la continuité de la procédure de reprise de concessions dans les cimetières (**20 619.62 €**), de l'acquisition d'équipement de sécurisation à l'école (**2 739.60 €**), des travaux de menuiserie à la mairie (étagères) (**5 104.80 €**), travaux d'éclairage public RD 40 et dissimulation (**38 865.68 €**), des panneaux de signalisation (**4 098.39 €**), de travaux d'aménagement de stationnement et trottoir à Léríbosc (arrêt de bus) (**16 031.40 €**), assainissement individuel des logements d'Aussac (**13 380 €**) et enfin d'acquisition de matériel divers (**8 593.12 €**) dont un ordinateur pour l'école (**973,51 €**).

1.2 Les dépenses liées aux immobilisations en cours (chapitre 23)

Elles s'élèvent à **394 640.79 €** :

Il s'agit de dépenses liées à des travaux de construction de la classe supplémentaire et du préau au groupe scolaire pour un montant de **247 379.92 €**, de la dernière phase des travaux des espaces publics d'un montant de **147 260.87 €**

1.3 D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

Le solde d'exécution négatif reporté de 2019 : **455 055.09 €**

2 Les recettes

La Commune a perçu **1 285 521.62 €** de recettes pour un prévisionnel de **1 619 772 €**. Les restes à réaliser de recettes non encaissées en 2020 (subventions) s'élèvent à **197 044 €**.

2.1 Les recettes financières (chapitre 10)

Les recettes financières s'élèvent à **530 156.45 €** pour un montant prévisionnel de **510 445 €**. Elles correspondent au FCTVA (**159 750.24 €**) et à la taxe d'aménagement (**19 711.12 €**). L'excédent de fonctionnement capitalisé suite à l'affectation du résultat 2019 soit **350 695.09 €**

2.2 Les recettes d'équipements (chapitre 13)

Les recettes d'équipement s'élèvent à **293 068.24 €** pour un prévisionnel de **506 783 €**.

Elles correspondent au versement d'acompte de la subvention de la DETR (Etat) pour les aménagements des Espaces publics (**169 531€**), au versement de subventions du Conseil Départemental pour **166 050 €**, celles du Syndicat départemental d'énergie pour **8 045.24 €**.

Il est inscrit en restes à réaliser pour les subventions qui restent à percevoir la somme **197 044 €**.

2.3 Les emprunts et caution (chapitre 16)

Le montant s'élève à **450 000 €**, emprunt CRCA (réalisation totale de l'emprunt investissement sur 24 mois)

2.4 Amortissement (040): 9 990.26

3 Bilan de la section d'Investissement

	Prévisionnel 2020	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	1 619 772	1 108 756.74	22 450
Recettes	1 619 772	1 285 521.62	197 044

Solde d'exécution d'investissement : 176 764.88 €

Solde des restes à réaliser : 174 594 €

Le Maire,

M. LAMOLINAIRE

